

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} octobre 2013

2013/065

Présents : Denis FEGNE ; Claude BONNEMAISON ; André GARRABOS ; Antoine PARDINA ; Serge ALMENDRO ; Daniel FROSSARD ; Jean-Louis SALLES ; Bernard JOUCLA ; Philippe SOULE-PERE ; Jeanne PEGHINI ; Ginette GAYE ; Alexandre ARRIZABALAGA ; Jean TRILLE ; Yves CASSAGNET

Absents excusés : Danièle CAZENAVE (procuration pour Antoine PARDINA) ; Louise BARROIS (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) ; Jean-Louis PEYRAMALE (procuration à Yves C ASSAGNET) ; Elisabeth VILLACAMPA ; Marc FALLIERO ; Régine TOSON ; Gisèle VINCENT

Absents non excusés : Jean-Paul TOUYA

Elu secrétaire de séance : Bernard JOUCLA

PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune est très attachée à la protection de l'espace agricole, aussi lorsque des transactions ont lieu et qu'elles menacent la vocation agricole des parcelles parce que l'acheteur n'est pas agriculteur la commune demande à la SAFER de préempter en s'engageant auprès de cette dernière à lui racheter les parcelles concernées.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention ayant le même objet et visant deux parcelles différentes :

- Parcelle ZB40 lieu dit Tartas d'une superficie de 71a 78ca
- Parcelle ZB33 au chemin d'Oursbelille d'une superficie de 50a 29ca

Soit 1ha 22a 07ca pour un montant total de 17.750€ (dix-sept mille sept cent cinquante euros). Ce prix correspond à un montant de 1€ le mètre carré plus les différents coûts (remboursement des actes devant les notaires signés par la SAFER, plus les frais facturés par la SAFER)

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention indiquant la promesse unilatérale d'achat des deux parcelles ZB40 et ZB33 auprès de la SAFER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme :

Le Maire,

Denis FEGNE

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... 24/10/13
de la publication le... 24/10/13
IBOS,
Le... 24/10/13
Le Maire,

Denis FEGNE